

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 6 DÉCEMBRE 2023
À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL D'ALMA, À LAQUELLE IL Y A
QUORUM LÉgal, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LUC SIMARD.**

**Sont présents à la séance : Mme Véronique Fortin, conseillère à la
Ville d'Alma, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine,
M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de
l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Yanick Baillargeon, préfet de la
MRC du Domaine-du-Roy, M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien,
M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini et M. François Claveau,
maire de Saint-Bruno.**

**Assiste également à la séance : M. Mathieu Rouleau, directeur général
adjoint.**

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance
ordinaire à 15 h.

Résolution 2023-12-3154

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élections 2024
 - 3.1 Nomination d'un président d'élection
 - 3.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
 - 3.3 Élection du président du conseil d'administration
 - 3.4 Élection du vice-président du conseil d'administration
 - 3.5 Élection du secrétaire-trésorier du conseil d'administration
4. Procès-verbal de la réunion du 1^{er} novembre 2023
 - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 1^{er} novembre 2023
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 1^{er} novembre 2023
5. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Analyse de mise à niveau du chemin du réservoir au LET d'Hébertville-Station
 - 5.2 Octroi de mandat – Services professionnels – Échantillonnage de béton sur le barrage du lac d'Hébertville au LET d'Hébertville-Station
 - 5.3 Octroi de contrat – Optimisation de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Poursuite des travaux
 - 5.4 Octroi de contrat – Optimisation de l'usine de traitement d'eaux usées au LET d'Hébertville-Station – Fourniture d'équipement
 - 5.5 Octroi de contrat – Approvisionnement d'équipements de sauvetage pour les bassins de l'usine au LET d'Hébertville-Station

- 5.6 Octroi de contrat – Entretien du compacteur à déchets au LET d’Hébertville-Station
- 5.7 Octroi de mandat – Entretien mécanique du compacteur à déchets au LET d’Hébertville-Station
- 5.8 Octroi de contrat – Acquisition d'un équipement de nettoyage mobile au LET d’Hébertville-Station
- 6. Plans d’opération
 - 6.1 Octroi de contrat – Acquisition de conteneurs transroutiers pour les opérations générales
 - 6.2 Octroi de contrat – Transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et d’Hébertville-Station – Déchets Dolbeau-Mistassini
 - 6.3 Octroi de contrat – Transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et Roberval – Recyclage Dolbeau-Mistassini
 - 6.4 Centres de transfert
 - 6.4.1 Octroi de mandat – Services professionnels – Scénarios de localisation d’une nouvelle balance pour le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
 - 6.4.2 Octroi de contrat – Service pour diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini
 - 6.5 Centres de compostage
 - 6.5.1 Octroi de contrat – Optimisation du tamiseur à compostage
 - 6.5.2 Octroi de mandat – Calcul des gaz à effet de serre (GES) pour le projet des matières organiques
 - 6.5.3 Octroi de mandat – Réalisation des plans et devis détaillés pour la plantation de saules du centre de compostage d’Hébertville-Station
 - 6.5.4 Octroi de contrat – Acquisition d’une camionnette pour le centre de compostage d’Hébertville-Station
 - 6.5.5 Octroi de contrat – Transport d’eaux usées pour le centre de compostage d’Hébertville-Station – Entrepreneur A
 - 6.5.6 Octroi de contrat – Transport d’eaux usées pour le centre de compostage d’Hébertville-Station – Entrepreneur B
 - 6.6 Centre de traitement des boues de fosses septiques (DAB)
 - 6.6.1 Octroi de contrat – Réfection du système de plomberie
- 7. Ressources humaines
 - 7.1 Acceptation de l’offre de service au soutien à la planification interne
- 8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Acceptation – Budget trimestriel des communications de janvier à avril 2024
 - 8.2 Acceptation de la gestion du programme de compensation financière annuelle
- 9. Finances
 - 9.1 Approbation de la liste des déboursés de mois d’octobre 2023
 - 9.2 Approbation de la liste des engagements du mois d’octobre 2023 du directeur général
 - 9.3 Approbation de la liste des engagements du mois d’octobre 2023 du directeur général adjoint

- 9.4 Autorisation – Entente pour l’année 2024 pour la technologie de l’informatique
- 9.5 Autorisation de signature de l’entente intermunicipale de service en technologie de l’information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour 2024 à 2028
- 9.6 Autorisation de signature de l’entente intermunicipale de service en ingénierie avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est pour 2024 à 2028
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Période de questions pour les citoyens
- 12. Date et lieu de la prochaine assemblée (7 février à Saint-Félicien)
- 13. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter l’ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. ÉLECTIONS 2024

3.1 NOMINATION D’UN PRÉSIDENT D’ÉLECTION

Ce point est reporté au conseil d’administration du 7 février 2024.

3.2 NOMINATION D’UN SECRÉTAIRE D’ÉLECTION

Ce point est reporté au conseil d’administration du 7 février 2024.

3.3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Ce point est reporté au conseil d’administration du 7 février 2024.

3.4 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Ce point est reporté au conseil d’administration du 7 février 2024.

3.5 ÉLECTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CONSEIL D’ADMINISTRATION

Ce point est reporté au conseil d’administration du 7 février 2024.

4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023 SEPTEMBRE 2023

Résolution 2023-12-3155

4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 1^{ER} NOVEMBRE 2023

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’exempter le directeur général adjoint de la lecture du procès-verbal de l’assemblée du 1^{er} novembre 2023.

Résolution 2023-12-3156

**4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
1^{ER} NOVEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’adopter tel que rédigé le procès-verbal de l’assemblée du 1^{er} novembre 2023.

5. LIEUX D’ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2023-12-3157

**5.1 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ANALYSE DE
MISE À NIVEAU DU CHEMIN DU RÉSERVOIR AU LET
D’HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE selon l’étude de circulation du rang 9, une des alternatives est de détourner la circulation locale du développement du lac Marco par le chemin d’accès au réservoir à partir du rang 9 vers le rang 8 qui se situe sur notre propriété;

ATTENDU QU’afin d’être en mesure d’évaluer cette possibilité, une analyse pour le choix de ce chemin est requise afin de définir les mises à niveau potentielles pour rendre la circulation fluide et sécuritaire;

ATTENDU QUE certains services doivent être traités afin de rendre le chemin accessible à la circulation locale du lac Marco, soit :

- l’arpentage du chemin;
- l’envergure des travaux;
- l’estimation des coûts et les recommandations;

ATTENDU QU’une entreprise a été invitée à soumettre un prix pour cette analyse, soit la firme WSP de Chicoutimi;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	14 682,31 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les services professionnels pour l’analyse de mise à niveau du chemin du réservoir au LET d’Hébertville-Station à WSP pour un montant de 14 682,31 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3158

5.2 OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – ÉCHANTILLONNAGE DE BÉTON SUR LE BARRAGE DU LAC D’HÉBERTVILLE AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE suite aux inspections du barrage du lac d’Hébertville concernant l’ingénierie en cours pour l’étude de sécurité du barrage et pour l’analyse des scénarios de réfection et abaissement du barrage, il est recommandé par les ingénieurs de la firme Stantec d’exécuter l’échantillonnage du béton de celui-ci dans le but de répondre adéquatement à des travaux d’ingénierie;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une firme spécialisée, soit Nordex afin de procéder à un carottage exploratoire de dix échantillons pour combler les ouvertures suivant le forage;

ATTENDU QU’un laboratoire analyse ces échantillons au cours d’un prochain mandat;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Nordex (130 395 Canada inc.)	11 257,20 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les services professionnels d’échantillonnage de béton sur le barrage du lac d’Hébertville au LET d’Hébertville-Station à Nordex (130 395 Canada inc.) pour un montant de 11 257,20 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l’excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-12-3159

5.3 OCTROI DE CONTRAT – OPTIMISATION DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAUX USÉES AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – POURSUITE DES TRAVAUX

ATTENDU QU’en 2022, suite aux nombreuses problématiques rencontrées par notre filière de traitement de l’usine au LET d’Hébertville-Station, un rapport a été produit par notre consultant spécialisé contenant les différents constats sur des aspects mécaniques à corriger ainsi que les recommandations pour y remédier;

ATTENDU QU’auparavant, la Régie a mandaté l’entreprise LEAB Mécanique de procédé inc. de Québec afin d’effectuer les travaux pour un montant de 66 187,30 \$;

ATTENDU QU’au cours de ceux-ci, plusieurs tâches ont été ajoutées;

ATTENDU QUE des sommes supplémentaires sont à prévoir pour finaliser cette première étape de modification;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
LEAB Mécanique de procédé inc.	45 000,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat d’optimisation de l’usine de traitement des eaux usées au LET d’Hébertville-Station pour la poursuite des travaux à LEAB Mécanique de procédé inc. pour un montant de 45 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l’excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-12-3160

5.4 OCTROI DE CONTRAT – OPTIMISATION DE L’USINE DE TRAITEMENT D’EAUX USÉES AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION – FOURNITURE D’ÉQUIPEMENT

ATTENDU QU’en 2022, suite aux nombreuses problématiques rencontrées par notre filière de traitement de l’usine au LET d’Hébertville-Station, un rapport a été produit par notre consultant spécialisé contenant les différents constats sur des aspects mécaniques à corriger ainsi que les recommandations pour y remédier;

ATTENDU QUE la Régie a invité diverses entreprises à soumettre des prix pour des pièces et accessoires nécessaires à la modification de l’usine;

ATTENDU QU’une entreprise a déposé un prix, soit Provan Controls inc. de Saint-Laurent pour un montant de 753,09 \$ incluant les taxes applicables;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Provan Controls inc.	753,09 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’optimisation de l’usine de traitement d’eaux usées au LET d’Hébertville-Station pour la fourniture d’équipement à Provan Controls inc. pour un montant de 753,09 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l’excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2023-12-3161

5.5 OCTROI DE CONTRAT – APPROVISIONNEMENT D’ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE POUR LES BASSINS DE L’USINE AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE l’usine d’eaux usées du LET d’Hébertville-Station possède huit bassins de traitement pour son procédé;

ATTENDU QUE l’accès à l’intérieur des bassins pour le nettoyage ou l’entretien des équipements est nécessaire;

ATTENDU QUE ces bassins sont considérés comme espace clos nécessitant un accès et un plan de sauvetage sécuritaires;

ATTENDU QUE certains équipements sont non adaptés à l’environnement rendant les opérations à risques;

ATTENDU QUE les équipements suivants rendent l’accès et le sauvetage sécuritaires dans les bassins de traitement :

- Un mât de potence accompagné de deux rallonges;
- Un enrouleur avec manivelle de récupération;
- Cinq bases de potence;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à un fournisseur spécialisé dans ce domaine afin de s’assurer que les travaux soient fonctionnels, soit SPI Sécurité inc. de Blainville;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
SPI Santé Sécurité inc.	21 908,49 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’approvisionnement des équipements de sauvetage pour les bassins de l’usine au LET d’Hébertville-Station à SPI Santé Sécurité inc. pour un montant de 21 908,49 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3162

5.6 OCTROI DE CONTRAT – ENTRETIEN DU COMPACTEUR À DÉCHETS AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU’à la suite d’une récente défaillance signalée par le système de codification du compacteur à déchets du LET d’Hébertville-Station, la Régie désire obtenir l’autorisation budgétaire nécessaire au remplacement du filtre à particules diesel de cette machine;

ATTENDU QUE cet entretien doit être fait sans délai et rapidement afin de favoriser l’optimisation des opérations;

ATTENDU QU’une entreprise a été invitée à soumettre un prix, soit Toromont Cat de Chicoutimi;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Toromont Cat	14 924,83 \$

ATTENDU QU’un crédit de 6 543,60 \$ incluant les taxes applicables peut être obtenu si le cœur de l’ancien filtre est retourné au manufacturier et que celui-ci juge que la pièce est en bon état;

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat d’entretien du compacteur à déchets au LET d’Hébertville-Station à Toromont Cat pour un montant de 14 924,83 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3163

5.7 OCTROI DE MANDAT – ENTRETIEN MÉCANIQUE DU COMPACTEUR À DÉCHETS AU LET D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QU’afin de poursuivre l’optimisation de ses opérations, la Régie désire conclure une entente d’entretien préventif pour son compacteur à déchets au LET d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la durée de cette entente est de deux ans ou de 5 000 à 6 000 heures d’utilisation selon les offres de service reçues et selon le premier des deux termes atteint;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Toromont Cat	54 028,25 \$
ADF Diesel	38 528,54 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat d’entretien mécanique du compacteur à déchets au LET d’Hébertville-Station à ADF Diesel d’Alma pour un montant de 38 528,54 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023 à 2025.

Résolution 2023-12-3164

5.8 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D'UN ÉQUIPEMENT DE NETTOYAGE MOBILE AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition d'un équipement de nettoyage mobile pour le LET d'Hébertville-Station ou d'autres sites;

ATTENDU QUE le nettoyage du site d'enfouissement technique est constant;

ATTENDU QUE tous les ans, entre trois à cinq personnes travaillent à nettoyer le site;

ATTENDU QUE le recrutement de main-d'œuvre est difficile;

ATTENDU QUE l'équipement convoité démontre des essais et résultats s'avèrent satisfaisants;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à une entreprise, soit Exprolink/Madvac de Longueuil;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Exprolink/Madvac	31 200,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour l'acquisition d'un équipement de nettoyage mobile au LET d'Hébertville-Station à Exprolink/Madvac pour un montant de 31 200,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

6. PLANS D'OPÉRATION

Résolution 2023-12-3165

6.1 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION DE CONTENEURS TRANSROUTIERS POUR LES OPÉRATIONS GÉNÉRALES

ATTENDU QUE la Régie désire faire l'acquisition de nouveaux conteneurs transrouliers pour les opérations générales de ses différents sites;

ATTENDU QUE les activités de la Régie sont grandissantes et nécessitent des transports de différentes matières;

ATTENDU QUE par le fait même, la Régie désire renouveler ses équipements vieillissants demandant un certain entretien;

ATTENDU QUE des recherches régionales ont été effectuées par la Régie afin de comparer le marché pour l'achat de ce type d'équipement;

ATTENDU QU’une offre de service a été reçue de la part de Atelier Rosario Tremblay inc. de Saint-Bruno pour un montant de 10 925,00 \$ par unité pour une commande d’environ dix conteneurs;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Atelier Rosario Tremblay inc.	109 226,30 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’acquisition de conteneurs transrouliers pour les opérations générales de la Régie à Atelier Rosario Tremblay inc. pour un montant de 109 226,30 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3166

6.2 OCTROI DE CONTRAT – TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES SITES D’OPÉRATION DE DOLBEAU-MISTASSINI ET D’HÉBERTVILLE-STATION – DÉCHETS DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d’effectuer le transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et d’Hébertville-Station pour les déchets de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d’un an;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d’offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	360 058,01 \$
Services Environnementaux Lac-Saint-Jean	367 575,19 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Excavation Dolbeau de Dolbeau-Mistassini;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et d’Hébertville-Station pour les déchets de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 360 058,01 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

Résolution 2023-12-3167

6.3OCTROI DE CONTRAT – TRANSFERT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES ENTRE LES SITES D’OPÉRATION DE DOLBEAU-MISTASSINI ET ROBERVAL – RECYCLAGE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin d’effectuer le transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et Roberval pour le recyclage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la durée du contrat est d’un an;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d’offres public et que deux entreprises spécialisées dans ce domaine ont déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Services Environnementaux Lac-Saint-Jean	324 526,94 \$
Excavation Dolbeau	335 368,28 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire conforme est Services Environnementaux Lac-Saint-Jean de Roberval;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour le transfert de matières résiduelles entre les sites d’opération de Dolbeau-Mistassini et Roberval pour le recyclage de Dolbeau-Mistassini à Services Environnementaux Lac-Saint-Jean pour un montant de 324 526,94 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

6.4CENTRES DE TRANSFERT

Résolution 2023-12-3168

6.4.1OCTROI DE MANDAT – SERVICES PROFESSIONNELS – SCÉNARIOS DE LOCALISATION D’UNE NOUVELLE BALANCE POUR LE CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie utilise, pour le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini, la balance de l’entreprise Excavation Dolbeau (voisin de site) afin d’être en mesure de recueillir les pesées des camions fréquentant l’écocentre, le centre de transfert et le centre de compostage;

ATTENDU QUE cette balance est vieillissante et que la Régie désire, par le fait même, faire l’acquisition d’une nouvelle balance;

ATTENDU QUE des scénarios pour l’emplacement du nouvel équipement sont considérés afin de favoriser la circulation sur le site et les opérations;

ATTENDU QU’une firme spécialisée a été invitée, soit WSP étant donné que celle-ci est la conceptrice initiale du site;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
WSP	16 021,77 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour les services professionnels concernant les scénarios de localisation d’une nouvelle balance pour le centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à WSP pour un montant de 16 021,77 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3169

6.4.2 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE POUR DIVERSES OPÉRATIONS AU CENTRE DE TRANSFERT DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder à diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix par appel d’offres public et qu’une entreprise spécialisée dans ce domaine a déposé une soumission;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Excavation Dolbeau	244 781,78 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat de service pour diverses opérations au centre de transfert de Dolbeau-Mistassini à Excavation Dolbeau pour un montant de 244 781,78 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

6.5 CENTRES DE COMPOSTAGE

Résolution 2023-12-3170

6.5.1 OCTROI DE CONTRAT – OPTIMISATION DU TAMISEUR À COMPOSTAGE

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l’amélioration de son tamiseur afin de permettre de produire un compost de meilleure qualité et ainsi limiter les risques que certains lots soient déclassés;

ATTENDU QUE la Régie propose d’octroyer un mandat à une firme qui fera l’achat et l’intégration de certains équipements, dont un aimant pour retirer les contaminants métalliques ainsi qu’un système d’aspiration pour extraire les fragments de sacs de plastique encore présents dans le compost tamisé;

ATTENDU QUE d’autres travaux, déjà planifiés lors du choix de l’équipement de tamisage en 2022 pour l’optimisation de l’équipement, sont prévus;

ATTENDU QU’une entreprise spécialisée dans ce type de travaux a été invitée à soumettre un prix, soit Service industriel action inc. de Larouche;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Service industriel action inc.	63 250,00 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour l’optimisation du tamiseur à compostage à Service industriel action inc. pour un montant de 63 250,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2023-12-3171

6.5.2 OCTROI DE MANDAT – CALCUL DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES) POUR LE PROJET DES MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à la vérification de la réduction des GES pour l’année 2023 dans le cadre de la collecte et du traitement des matières organiques sur son territoire;

ATTENDU QUE ce rapport est une obligation en lien avec la subvention du Programme de traitement des matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) et doit être déposé avant le 1^{er} avril 2024;

ATTENDU QUE celui-ci doit être fait chaque année pour une période de cinq ans;

ATTENDU QU’une firme spécialisée dans ce genre de service en région a été invitée, soit MO Stratégie d’Alma;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
MO Stratégie	16 301,00 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l’octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

ATTENDU QUE madame Véronique Fortin, vice-présidente du conseil d’administration et conseillère à la Ville d’Alma, dénonce son intérêt pécuniaire particulier et se retire des délibérations pour ce point;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour le calcul des GES concernant le projet des matières organiques à MO Stratégie pour un montant de 16 301,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3172

6.5.3 OCTROI DE MANDAT – RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS DÉTAILLÉS POUR LA PLANTATION DE SAULES DU CENTRE DE COMPOSTAGE D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de finaliser les demandes d’autorisation ainsi que procéder à la réalisation des plans et devis détaillés pour l’aménagement de la plantation de saules d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette plantation permet la valorisation des eaux usées de la plateforme de compostage;

ATTENDU QUE la Régie a demandé un prix à l’entreprise Solinov afin de finaliser les documents en lien avec la demande d’autorisation et la réalisation des plans et devis détaillés de la plantation de saules d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE cette entreprise possède de l’expertise avec ce type de travaux étant donné qu’elle a conçu de nombreux projets similaires au Québec;

ATTENDU QUE celle-ci connaît bien les besoins et les projets de la Régie et a contribué aux projets des deux plateformes de compostage depuis le début, dont la réalisation du concept préliminaire de traitement des eaux pour les deux plateformes et des plans et devis détaillés pour la plateforme de compostage de Dolbeau-Mistassini;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Solinov	38 916,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le mandat pour la réalisation des plans et devis détaillés pour la plantation de saules du centre de compostage d’Hébertville-Station à Solinov pour un montant de 38 916,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3173

6.5.4 OCTROI DE CONTRAT – ACQUISITION D’UNE CAMIONNETTE POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D’HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire procéder à l’achat d’une camionnette d’occasion pour les opérations à la plateforme de compostage d’Hébertville-Station;

ATTENDU QUE les employés du lieu d’enfouissement technique utilisent ce véhicule au besoin;

ATTENDU QUE la Régie priorise l’achat d’un véhicule d’occasion étant donné les prix élevés des véhicules neufs et le peu de distance parcourue lors des opérations courantes;

ATTENDU QU’un concessionnaire, soit Alma Ford possède une camionnette répondant au besoin de la Régie;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Alma Ford	34 248,15 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer l’achat d’une camionnette pour le centre de compostage d’Hébertville-Station à Alma Ford pour un montant de 34 248,15 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements de 2023 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2023-12-3174

6.5.5 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D’EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D’HÉBERTVILLE-STATION – ENTREPRENEUR A

ATTENDU QU’afin de diminuer les quantités d’eaux dans le bassin d’accumulation de la plateforme de compostage d’Hébertville-Station, la Régie désire transporter une partie des quantités de ce liquide vers le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE Sanivac d’Alma, entreprise spécialisée dans ce type de transport a été invitée à soumettre un prix;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d’heures de camion prévues	Coût (incluant les taxes)
Sanivac	200,00 \$/heure	140	32 200,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer un contrat de transport d’eaux usées pour le centre de compostage d’Hébertville-Station à Sanivac pour un montant de 32 200,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

Résolution 2023-12-3175

6.5.6 OCTROI DE CONTRAT – TRANSPORT D’EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D’HÉBERTVILLE-STATION – ENTREPRENEUR B

ATTENDU QU’afin de diminuer les quantités d’eaux dans le bassin d’accumulation de la plateforme de compostage d’Hébertville-Station, la Régie désire transporter une partie des quantités de ce liquide vers le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QU’Envirolgie de Roberval, entreprise spécialisée dans ce type de transport a été invitée à soumettre un prix;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d’heures de camion prévues	Coût (incluant les taxes)
Envirolgie	183,00 \$/heure	140	29 456,60 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer un contrat de transport d’eaux usées pour le centre de compostage d’Hébertville-Station à Envirolgie pour un montant de 29 456,60 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

6.6 CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES (DAB)

Résolution 2023-12-3176

6.6.1 OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION DU SYSTÈME DE PLOMBERIE

ATTENDU QUE l’unité de déshydratation des boues de Dolbeau-Mistassini est un équipement vieillissant demandant un entretien annuel;

ATTENDU QUE la Régie est actuellement dans un processus d’analyse globale de cette infrastructure afin de faciliter les décisions d’investissement;

ATTENDU QUE cet équipement ne répond plus aux exigences de sécurité en ce qui concerne le système de plomberie;

ATTENDU QU’une entreprise spécialisée pour ce projet a été invitée à soumettre un prix, soit Plomberie R. Morris inc.;

Entreprise	Coût (incluant les taxes)
Plomberie R. Morris inc.	25 500,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D’octroyer le contrat pour la réfection du système de plomberie à Plomberie R. Morris inc. pour un montant de 25 500,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2023.

7.RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2023-12-3177

7.1ACCEPTATION DE L’OFFRE DE SERVICE AU SOUTIEN À LA PLANIFICATION INTERNE

ATTENDU QUE la RMR se retrouve à un point tournant avec plusieurs dossiers stratégiques;

ATTENDU QUE l’équipe de direction/gestion a besoin de soutien pour élaborer une planification intégrée des actions ; ;

ATTENDU QUE la direction générale a donc fait appel à la firme Tandema pour l’aider à élaborer une planification intégrée, et ce, sur un échéancier de deux à trois ans;

ATTENDU QUE le plan se décline en deux volets dont le premier volet comporte trois étapes débutant par le diagnostic et le portrait de la situation, d’une réflexion sur les processus opérationnels en deuxième et de la rédaction de la planification en troisième, le tout pour étant évalué à 144 heures;

ATTENDU QUE le deuxième volet vise plus précisément à soutenir chaque département (cinq) dans l’intégration de la planification proposant un total de 160 heures maximum;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l’octroi de mandat de gré à gré selon l’article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De permettre à la direction d'obtenir un soutien professionnel pour la réalisation d'une planification opérationnelle intégrée et d'accepter l'offre de service de la firme Tandema pour un maximum de 304 heures évalué à 44 426,00 \$ incluant les taxes applicables.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2023-12-3178

8.1 ACCEPTATION – BUDGET TRIMESTRIEL DES COMMUNICATIONS DE JANVIER À AVRIL 2024

ATTENDU QUE le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à avril 2024 doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 33 025,00 \$ pour le volet de l'administration;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 6 833,00 \$ pour le volet des opérations;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 64 313,00 \$ pour le volet de la sensibilisation et de l'éducation;

ATTENDU QUE le comité des communications présente une liste de dépenses pour un montant de 18 750,00 \$ pour le volet du projet d'agrandissement au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station (sommes prises dans le projet 2015-016);

ATTENDU QUE les dépenses du comité des communications représentent une liste totalisant un montant final de 122 921,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'accepter le budget trimestriel des communications pour les mois de janvier à avril 2024 pour un montant total de 122 921,00 \$.

Résolution 2023-12-3179

8.2 ACCEPTATION DE LA GESTION DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE ANNUELLE

ATTENDU QUE les municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station ont signé chacune une entente avec la Régie des matières résiduelles (RMR) du Lac-Saint-Jean dans le but de collaborer à la mise en place et à l'exploitation du LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE, en contrepartie de cette collaboration, la RMR verse une compensation financière en lien avec les impacts résiduels résultant de la présence ou de l'exploitation du LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration de la RMR ont été conscientisés aux réalités des citoyens vivant à proximité du LET et ont mandaté une équipe pour mener une démarche favorisant la cohabitation avec les secteurs voisins;

ATTENDU QU'à l'issue de cette démarche, un programme de compensation financière annuelle, basé sur les dérangements identifiés, a été élaboré;

ATTENDU QUE la RMR a identifié comme étant admissible une résidence permanente habitée par le propriétaire et située dans une zone d'environ 1,5 km du LET;

ATTENDU QUE, en contrepartie du versement d'une compensation, chaque propriétaire admissible signifiant son intérêt à participer au programme doit signer une quittance complète et finale;

ATTENDU QUE la RMR souhaite gérer le programme de compensation financière annuelle au nom des municipalités de Saint-Bruno et d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la compensation sera versée à partir du 1^{er} janvier 2024 pour l'année de référence 2023 et continuera jusqu'au dernier jour où le LET recevra des déchets ou que les dérangements cesseront. De plus, cette compensation sera indexée à 2 % annuellement et une révision du programme effectuée tous les trois ans;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que la RMR accepte de gérer le programme de compensation financière annuelle et à prélever les sommes à même les compensations qui sont versées dans le cadre de l'entente pour les distribuer aux propriétaires admissibles des secteurs ayant signé la quittance selon la grille de calcul établie;

Que la RMR rédige un rapport annuel sur le nombre de propriétaires admissibles ayant bénéficié du programme et sur les sommes allouées;

Que lors de la révision triennale du programme, les municipalités respectives donnent leurs accords en cas de modification à la hausse du montant de la compensation.

9. FINANCES

Résolution 2023-12-3180

9.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MOIS D'OCTOBRE 2023

SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN				
1er au 31 octobre 2023				
Sommaire des déboursés				
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES D'OCTOBRE	Chèques et paiements # 28 382 à 28 616		1 603,99 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS D'OCTOBRE			3 123 309,73 \$	p. 2 à 29
LISTE DES RETRAITS D'OCTOBRE	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec d'octobre		35 887,72 \$	p. 30
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN OCTOBRE	Dépôts # 27 015		(68,96 \$)	p. 31
Visa Desjardins	Frais de septembre	2023-10-28	3 456,24 \$	p. 32 à 33
BENEVA inc.	Assurances collectives d'octobre	2023-10-16	21 718,36 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-10-05	114,76 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2023-10-16	126,42 \$	
Bell Canada	Bell Mobility	2023-10-23	1 566,00 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-10-16	374,71 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-10-04	703,33 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-10-05	7 717,64 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2023-10-10	1 653,31 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-10-10	1 895,09 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2023-10-16	78,14 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2023-10-17	1 338,69 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-10-27	3 465,28 \$	
SALAIRE PAYÉS LE 5 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 30 septembre et paie élus de septembre		75 714,47 \$	
SALAIRE PAYÉS LE 12 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 7 octobre		71 645,96 \$	
SALAIRE PAYÉS LE 19 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 14 octobre		76 297,61 \$	
SALAIRE PAYÉS LE 26 OCTOBRE	Salaires période se terminant le 21 octobre		79 493,61 \$	
RREMO PAYÉS LE 13 OCTOBRE	Remise de septembre		43 206,35 \$	
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE LE 12 OCTOBRE	Remise de septembre		4 363,96 \$	
FTQ PAYÉS LE 1ER OCTOBRE	Remise de septembre		3 444,00 \$	
CSN PAYÉS LE 1ER OCTOBRE	Remise de septembre		624,00 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 13 OCTOBRE	Période du 1er au 15 octobre		75 685,01 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 30 OCTOBRE	Période du 16 au 30 octobre		83 458,76 \$	
			3 718 254,38 \$	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		11 822,07 \$	p. 34
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		226 941,00 \$	p. 35 à 40
	Dépenses approuvées par résolution		120 699,75 \$	p. 41

Il est proposé par monsieur François Claveau;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois d'octobre 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 3 718 254,38 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Mathieu Rouleau, directeur général adjoint

Résolution 2023-12-3181

9.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 11 822,07 \$ pour le mois d'octobre 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2023 du directeur général.

Résolution 2023-12-3182

9.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS D'OCTOBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois d'octobre 2023 de 226 941,00 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois d'octobre 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2023-12-3183

9.4 AUTORISATION – ENTENTE POUR L'ANNÉE 2024 POUR LA TECHNOLOGIE DE L'INFORMATIQUE

ATTENDU QUE la Régie est constamment à la recherche d'outils pouvant optimiser la fiabilité et la convergence des données, de l'efficacité du travail et de l'automatisation des plans d'opération et de certaines tâches ;

ATTENDU QUE les projets en cours sont la gestion des logiciels existants, les outils de suivis pour les ICI, l'amélioration du logiciel *Une porte, un bac*, l'établissement d'un système de communication citoyen, les billets informatiques des sorties de matières d'écocentres, l'automatisation du contrat des collectes, le tableau de bord et l'automatisation des rapports;

ATTENDU QUE la Régie est en constant développement afin d'optimiser sa connaissance du territoire relative aux matières résiduelles tout en se conformant aux réalités des diverses municipalités ainsi qu'aux obligations municipales et gouvernementales;

ATTENDU QU'un budget et un nombre de 622 heures sont prévus pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Véronique Fortin;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la direction générale à procéder à l'octroi de mandat pour la programmation de ses logiciels à monsieur Marc Pearson, consultant en technologie de l'information pour un montant de 83 058,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

Résolution 2023-12-3184

**9.5 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
DE SERVICE EN TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION PAR LA MRC
DE LAC-SAINT-JEAN-EST POUR 2024 À 2028**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis quelques années des services en soutien des technologies de l'information à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QU'une entente intermunicipale pour formaliser l'offre des services rendus par la MRC dans ce domaine a été conclue entre les entités membres et que l'échéance de cette dernière est le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l'article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l'article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services en soutien des technologies de l'information par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière du 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie des services en soutien des technologies de l'information par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est en accord avec les termes de cette nouvelle entente intermunicipale pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean accepte et adhère à l'entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution;

D'autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente.

Résolution 2023-12-3185

**9.6 AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE
DE SERVICE EN INGÉNIERIE AVEC LA MRC DE LAC-SAINT-JEAN-EST
POUR 2024 À 2028**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Lac-Saint-Jean-Est offre depuis plusieurs années des services d'ingénierie et d'expertise technique à toutes ses municipalités membres à l'exception de la Ville d'Alma;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie également des services mentionnés précédemment;

CONSIDÉRANT QUE l’entente intermunicipale pour formaliser l’offre des services rendus par la MRC dans ce domaine, conclue entre les membres, prendra fin le 31 décembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE le mode de fonctionnement de ladite entente est la fourniture de services, conformément aux dispositions du premier paragraphe de l’article 576 du Code municipal du Québec et du premier paragraphe de l’article 468.7 de la loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT QU’une nouvelle entente intitulée « Entente relative à la fourniture de services d’ingénierie et d’expertise technique par la MRC de Lac-Saint-Jean-Est » a été adoptée par le conseil de la MRC Lac-Saint-Jean-Est lors de la séance régulière tenue le 22 novembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE cette nouvelle entente intermunicipale aura une durée de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;

CONSIDÉRANT QUE la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean bénéficie des services d’ingénierie et d’expertise technique par les ressources de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est en accord avec les termes de cette entente intermunicipale;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur André Guy;

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES MEMBRES :

QUE le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean accepte et adhère à l’entente mentionnée dans le préambule de la présente résolution;

D’autoriser le président et le directeur général à signer ladite entente.

10. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

12. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (7 FÉVRIER 2023 À SAINT-FÉLICIEN)

L’assemblée ordinaire est prévue pour le 7 février prochain à 15 h à la salle du conseil de l’hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2023-12-3186

13. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur François Claveau, la séance est levée à 15 h 27.

Luc Simard
Président

Mathieu Rouleau
Directeur général adjoint

